## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

## COMMUNE DE CARRESSE-CASSABER

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2023/BAE/002 en date du 20 janvier 2023, il sera procédé du lundi 06 mars 2023 à 09h00 au vendredi 07 avril 2023 à 12h00 inclus à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ETEX France Building Performance pour le renouvellement de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de gypse sur la commune de Carresse-Cassaber.

Ce dossier comporte une étude d'impact.

La Mission régionale d'autorité environnementale a émis un avis le 29 novembre 2022 auquel l'autorité responsable du projet a répondu le 19 décembre 2022.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est M. Frédéric CONTE, chef d'exploitation de la carrière de la Société ETEX France Building Performance Route de Lahontan, lieu-dit Bielle 64270 Carresse-Cassaber, joignable au 05.59.38.49.40.

Le projet prévoit le renouvellement avec approfondissement d'une carrière à ciel ouvert de calcaire sur une superficie totale de 98 ha sur une durée de 30 ans, dont 28 dédiés à l'extraction et 2 pour finaliser la remise en état du site.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation (A) pour les rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Rubrique Alinéa	Régime (*)	Libellé de la rubrique (activité)  Critères de classement	Nature de l'installation (bâtiment / atelier / procédés)	Caractéristiques de l'installation / Capacités maximales
2510-1	А	Exploitation de carrière		Production maximale commercialisée : 350 000 t/an
2720-2	А	Installation de stockage de déchets résultant de l'extraction des ressources minérales ainsi que de l'exploitation de carrières	Stériles d'extraction non dangereux, non inertes	

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation (A) pour les rubriques suivantes de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités :

Rubrique Alinéa	Régime (*)	Libellé de la rubrique (activité)  Critères de classement	Nature de l'installation	Caractéristiques de l'installation / Capacités maximales
2.1.5.0	Α	Rejet d'eaux pluviale dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet		Surface d'environ : 120 ha

3.2.3.0	А	Plan d'eau permanent ou non	Plan d'eau à l'issue de la remise en état	Superficie d'environ :
3.3.1.0	А	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais	Asséchement de zones humide durant l'exploitation	La zone asséchée est d'environ :

Commune où le projet sera réalisé : Carresse-Cassaber

Commune siège de l'enquête : Carresse-Cassaber

Communes concernées par le rayon d'affichage : Auterrive, Carresse-Cassaber, Castagnède, Escos, Labastide-Villefranche, Lahontan, Léren, Saint-Pé-de-Léren, Salies-de-Béarn, dans le département des Pyrénées-Atlantiques ; Saint-Cricq du Gave et Sorde-l'Abbaye dans le département des Landes.

Mme Virginie ALLEZARD, ingénieur conseil, a été désignée par la présidente du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Carresse-Cassaber, lors des permanences suivantes :

- \* le lundi 06 mars 2023 de 09h00 à 12h00
- \* le mardi 14 mars 2023 de 09h00 à 12h00
- \* le lundi 20 mars 2023 de 14h00 à 17h00
- \* le mercredi 29 mars 2023 de 09h00 à 12h00
- \* le vendredi 07 avril 2023 de 09h00 à 12h00

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que la réponse de l'autorité responsable du projet à cet avis, seront consultables :

- \* Sur support papier:
- en mairie de Carresse-Cassaber : 1 rue Darré Biar 64270 CARRESSE-CASSABER : le lundi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 08h00 à 12h00
- à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, à Pau (secrétariat général aux affaires départementales bureau de l'aménagement de l'espace), du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, entrée 4, 3ème étage, porte 310.
  - \* Sur un poste informatique :
- à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, à Pau (secrétariat général aux affaires départementales bureau de l'aménagement de l'espace), du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, entrée 4, 3ème étage, porte 310.
  - \* Sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques :

à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques - enquêtes publiques en cours

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Carresse-Cassaber ;
- par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr;
- par courrier postal, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Carresse-Cassaber : 1 rue Darré Biar 64270 CARRESSE-CASSABER

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel réceptionné après le vendredi 07 avril 2023 à 12h00 ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Carresse-Cassaber, sur le site internet de la préfecture : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - rubriques enquêtes publiques - enquêtes publiques closes, ainsi qu'à la Préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Fait à Pau, le 20 JAN. 2023

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation Le secrétaire général,